

Plus la valeur de votre patrimoine *augmente*, plus vos *attentes* devraient être élevées.

Découvrez les Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM : un programme de placement conçu pour les épargnants fortunés d’aujourd’hui.

- Une gamme complète de fonds distincts
- Choix entre quatre portefeuilles de répartition d’actifs gérés de manière active, incluant des fonds négociés en bourse (FNB)
- Nouveauté : des comptes à intérêt garanti (CIG) et un compte à intérêt quotidien (CIQ) offrant la sécurité des taux d’intérêt garantis et concurrentiels
- Des garanties à l’échéance et au décès¹
- Un remboursement des frais de gestion par paliers, en fonction de l’actif des ménages²

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec :

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Gestion de placements Manuvie est une division de La Compagnie d’Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d’Assurance-Vie Manufacturers est l’émetteur du contrat d’assurance Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d’Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

¹ Pour les mandats et les portefeuilles de fonds distincts seulement. Tout retrait entraînera une réduction proportionnelle de la garantie.

² N’inclut pas le Fonds distinct Mandat privé Programme d’achats périodiques par sommes fixes Manuvie. Les actifs des CIG et du CIQ sont pris en compte dans le calcul de l’admissibilité au remboursement des frais de gestion, mais ne font pas l’objet d’un tel remboursement.